

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



NATURE

Définition des orientations générales d'aménagement de la commune

- Une réponse aux problématiques soulevées dans le diagnostic dans le respect du développement durable
- Un projet global et prospectif sur une dizaine d'années
- La définition de principes généraux et d'options stratégiques d'aménagement

Expression d'une volonté politique

- Un document qui fait l'objet d'un débat en conseil municipal
- Un cadre de référence cohérent sur lequel la commune souhaite s'engager
- Un document qui déterminera la nature de l'évolution du document d'urbanisme

OBJECTIFS DU PADD

Encadrer le développement urbain et se prémunir contre les impacts de la périurbanisation

Encadrer le développement urbain pour maintenir les grands équilibres entre les espaces

- Maîtriser la croissance démographique et les besoins associés
- Maintenir l'équilibre entre espace vert / agricole et compacité du bourg

Se prémunir contre les impacts de la périurbanisation et matière de mobilité et de déplacement

- Lutter contre les nuisances propres aux infrastructures
- Limiter les impacts de la mobilité tout en prenant en compte les contraintes de déplacements

Conforter les fonctions du bourg et soutenir sa vitalité urbaine

Affirmer la vitalité économique de la commune

- Favoriser l'émergence d'activités de proximité
- Préserver l'activité agricole

Offrir des conditions de logements satisfaisantes pour tous et offrir la possibilité d'un parcours résidentiel

- Garantir une diversité des constructions sur le territoire
- Susciter l'émergence d'une offre locative

Maintenir le niveau d'équipements publics et de services à la population

Confirmer la qualité de la morphologie urbaine du bourg

Conserver une structure urbaine de bourg

- Respecter les lignes de forces historiques constitutives du bourg
- Contenir l'étalement urbain en conservant la compacité du bourg
- Veiller au développement équilibré du bourg

Maintenir la qualité urbaine existante

- Préserver la qualité du bâti et des espaces construits
- Qualifier les espaces publics et les espaces de transition

Mettre en valeur l'environnement et les espaces naturels

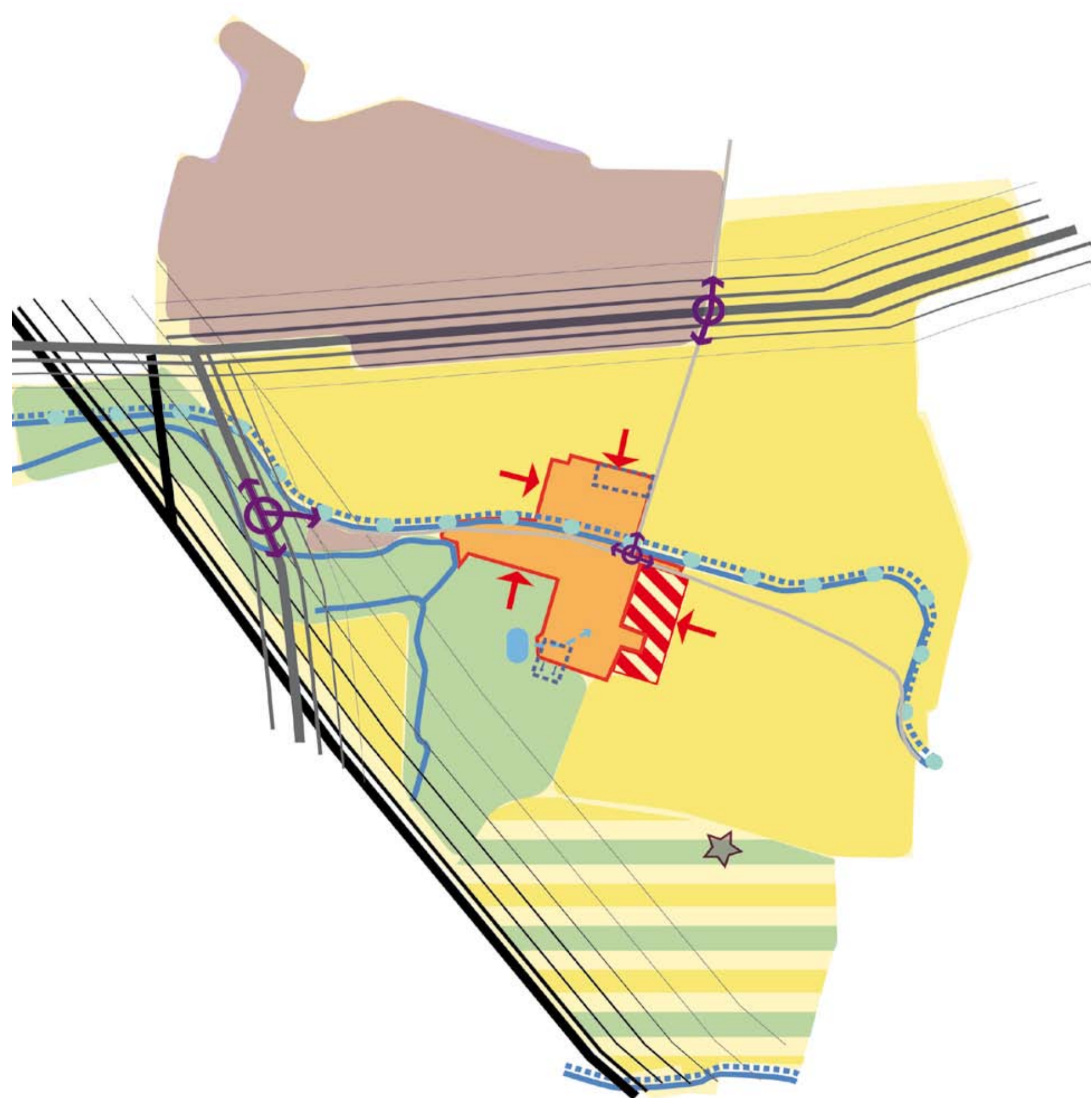
Mettre en valeur les espaces naturels remarquables

- Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau et au milieu aquatique
- Identifier les éléments du patrimoine naturel et les protéger
- Rechercher la meilleure intégration possible des points noirs paysagers et préserver les vues
- Traduire des vocations distinctes pour les unités paysagères

Préserver les ressources naturelles

- Participer à la qualité de la nappe souterraine et à la qualité générale des eaux
- Rendre la commune exemplaire en matière d'économie de la ressource en eau et de gestion des déchets

A L'ECHELLE DE LA COMMUNE



- Empêcher le phénomène de mitage de l'espace rural en maîtrisant la croissance de la population
- Susciter la construction d'une diversité de types de logements et de formes urbaines
- Anticiper les besoins futurs en réseaux techniques des habitants accueillis dans les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation
- Assurer une concordance entre le développement urbain et les équipements publics
- Permettre la création d'un espace enherbé pour les jeux de ballons
- Prendre en compte les nuisances sonores induites par les infrastructures ferroviaires
- Prendre en compte les nuisances sonores et les coupures des infrastructures routières
- Participer à l'amélioration et mise en sécurité des voies de transit
- Sécuriser et faciliter les circulations aux carrefours et aux franchissements les plus empruntés

- Maintenir le tissu économique existant et veiller à une occupation et gestion satisfaisantes des sites
- Anticiper les contraintes liées aux activités d'exploitation des sols
- Permettre le développement du tourisme vert et des activités de loisirs liées à la présence du canal
- Entretien et garantir l'accès aux berges des cours d'eau
- Préserver l'activité agricole et la reconnaître comme acteur d'entretien du paysage
- Restaurer et préserver les zones humides
- Veiller à une occupation du territoire compatible avec les espaces naturels
- Mettre en valeur le patrimoine lié au milieu aquatique

A L'ECHELLE DU BOURG



- Maintenir l'équilibre entre espace agricole - espace vert et la compacité du bourg
- Maîtriser la taille et le phasage des ouvertures à l'urbanisation au sein de la future zone AU
- Assurer un développement cohérent des circulations douces afin de permettre des parcours sur l'ensemble du bourg
- Développer l'attractivité des circulations douces existantes le long des cours d'eau
- Favoriser l'émergence d'un pôle mixte associant activités de proximité, espaces verts, habitat groupé
- Développer un nouvel axe structurant participant à l'équilibre entre les différentes entités du bourg
- Veiller au maintien et à l'insertion des sièges d'exploitation agricole au bourg
- Conforter la centralité historique
- Maintenir la densité et la morphologie urbaine traditionnelle de l'axe historique

- Maintenir et susciter l'attractivité des pôles de loisirs par l'aménagement de liaisons douces et d'espaces publics structurants
- Assurer une liaison satisfaisante et sécurisée entre le nord et le sud du bourg, notamment pour les circulations douces
- Conserver les caractéristiques constitutives du bourg dans le cadre des nouveaux aménagements (orientation de la trame viaire, alignement à la voirie, construction adaptée à la topographie)
- Traiter finement les abords des équipements publics et des pôles du bourg par des espaces publics homogènes
- Assurer une urbanisation et des usages cohérents de l'ancienne distillerie et améliorer le traitement de ses abords
- Qualifier les entrées de villes par un séquençage fin
- Traiter les franges urbaines afin d'améliorer la qualité des perspectives visuelles sur le bourg

PROJET

SYNTHESE

Exposition publique
Mars 2007